

PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS CHEZ LES AIDES A DOMICILE

BONNES PRATIQUES A L'USAGE DES EMPLOYEURS (PRESTATAIRES OU MANDATAIRES)

Avec près d'un million de salariés, le secteur de l'aide à domicile connaît un fort développement depuis la mise en place du plan Borloo en 2005.

Sur le plan des risques professionnels, l'activité d'aide à domicile se caractérise notamment par l'exposition des salariés à une multitude de situations de risque, présentant une grande variabilité, et une prévention qui reste à développer, voire à mettre en œuvre.

Il n'est pas inutile de rappeler que la loi confère à l'employeur l'obligation « d'assurer la sécurité et préserver la santé de ses salariés », sur la base, notamment, d'un plan d'actions découlant de l'évaluation des risques professionnels.

Si cette obligation s'applique sans ambiguïté aux organismes prestataires, il est permis de se poser la question de son application aux organismes mandataires, l'employeur étant dans ce cas le particulier bénéficiaire des prestations effectués par des salariés mis à sa disposition par le mandataire.

La jurisprudence n'a cependant pas hésité à qualifier un mandataire d'employeur « dès lors que le lien de subordination avec le salarié, victime d'un accident de travail, avait été établi » (Cour de cassation ; pourvoi 98-12316 - 20/01/2000)

Si la meilleure des préventions reste encore la suppression du risque, lorsqu'elle est possible, il subsiste malheureusement de nombreuses situations d'activité où le salarié se trouve exposé à un ou des risques. Afin d'assumer leurs obligations, les prestataires ou mandataires doivent donc mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels conforme aux principes généraux de prévention contenu dans la loi du 31/12/1991.

Ce document a pour objectif de rappeler quelques règles de bonne pratique à mettre en œuvre pour assurer une prévention efficace et durable.

Définir la mission et évaluer les risques associés

La personne à prendre en charge

- état de santé
- niveau de dépendance
- profil psychologique et physique
- entourage (famille, voisins)

L'habitat

- localisation et accès
- nature et état
- aménagements

Les tâches

- nature, limites et quantification
- moyens et outils à disposition, à fournir par le bénéficiaire, par le prestataire
- aides techniques possibles à mettre en place, sur le plan de l'organisation, de la formation et de l'information des salariés et des moyens techniques

Les risques

- identification et évaluation
- moyens de prévention existants, à mettre en place sur le plan de l'organisation, de la formation et de l'information des salariés et des moyens techniques.

Réaliser la mission, la suivre et l'évaluer

L'intervenant

- compétences, profil, adaptation aux caractéristiques de la mission
- connaissances des risques et des moyens de prévention

Le démarrage de la mission

- présentation du contenu et des particularités
- visite préalable, premier contact
- évaluation des risques, consignes et moyens de prévention à mettre en œuvre
- documents d'aide, formations spécifiques
- vérifier que la mission est bien comprise

Le suivi et l'évaluation de la mission

- encadrement, visites ou entretiens périodiques, modes et moyens de communication
- alerte et traitement des situations « non contractuelles »
- analyse des incidents et accidents
- bilan de fin de mission

Conseil :

Établir un document propre à votre établissement pour la définition, le suivi et l'évaluation de la mission.

BONNES PRATIQUES A L'USAGE DES SALARIÉS

Vous intervenez chez des particuliers en tant qu'aide à domicile, sous la responsabilité d'un organisme prestataire dont vous êtes salarié, ou d'un mandataire.

Votre activité vous expose à des risques multiples et variés, que votre employeur (ou son mandataire si celui-ci est un particulier) doit identifier, évaluer et maîtriser par la mise en œuvre des actions nécessaires pour prévenir efficacement ces risques, en vue d'éviter la survenue d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.

Ce document vous propose un certain nombre de points à vérifier par vous-même ou avec votre hiérarchie, afin de déterminer les éventuelles actions à mettre en œuvre pour améliorer la prévention des risques auxquels vous êtes, ou pouvez être, exposés.

Risques liés aux déplacements sur la route

Les déplacements sont-ils correctement organisés ? (horaires, trajets, distances, infos météo, travaux)
Disposez-vous d'un moyen de locomotion en bon état et adapté aux déplacements que vous avez à effectuer ?
Avez-vous été formé à la prévention du risque routier ?

Risques liés aux lieux de travail

Avez-vous effectué une visite préalable des lieux avant de démarrer votre mission ?
Une analyse de la conformité des installations et équipements a-t-elle été réalisée (eau, électricité, gaz, sanitaires, moyens de chauffage, ...) ?

Risques liés aux produits

Avez-vous un inventaire des produits nécessaires à votre activité ?
Connaissez-vous les risques liés à l'utilisation et au stockage de ces produits ?
Connaissez-vous les consignes à suivre pour ces produits ?
Avez-vous les équipements de protection nécessaires ?
Avez-vous reçu une formation à la prévention des risques liés aux produits chimiques ?

Risques liés à l'activité physique

Les tâches générant des efforts physiques ou des positions contraignantes sont-elles identifiées et quantifiées (nombre de fois dans la journée, importance des efforts, poids des charges, ...) ?
Disposez-vous d'équipements permettant de réduire les efforts ou positions contraignantes (lit médicalisé à hauteur variable, aide à la manutention, verticalisateur, ...) ?
Avez-vous reçu une formation à la prévention des risques liés à l'activité physique ?

Risques liés aux agents biologiques ou infectieux

Les contaminations potentielles sont-elles identifiées (personnes porteuses de virus, présence d'animaux, insalubrité, ...) ?
Disposez-vous des équipements de protection nécessaires (blouse, gants, lunettes, masque, ... ?
Avez-vous reçu une formation à la prévention des risques liés aux agents biologiques ou infectieux ?
Etes-vous à jour de vos vaccinations ?
Bénéficiez-vous d'une surveillance médicale renforcée par le médecin du travail ?

Risques liés aux déplacements sur le lieu de travail

Les sols sont-ils en bon état ?
Les accès sont-ils faciles, sécurisés, correctement éclairés (voies étroites, escaliers, garde-corps, rampes ...) ?
Les zones de circulation sont-elles dégagées ou encombrées ?

Risques liés aux travaux en hauteur

Les tâches nécessitant d'intervenir en hauteur sont-elles répertoriées ?
Disposez-vous de moyens d'accès en hauteur sécurisés (marche-pied, plate-forme, escabeau sécurisé, ...)

Risques liés à la charge mentale et psychologique

Etes-vous soumis à des contraintes de temps fortes ?
Etes-vous parfois agressé (par des personnes, des animaux, ...) ?
Vous sentez-vous stressé ? si oui par quoi (travail dans l'urgence, difficulté d'adaptation à des personnes ou des situations différentes, bruit, travail en solitaire, confrontation à la maladie, à la souffrance, à la mort, difficultés avec la hiérarchie, manque de reconnaissance, ...)

Risques liés au manque de formation, d'information

Vous sentez-vous suffisamment formé pour l'exécution des tâches qui vous sont confiées ?
Avez-vous reçu une formation spécifique à la prévention des risques auxquels vous êtes (ou pouvez être) exposé ?
Avez-vous reçu toutes les informations utiles pour assurer, en sécurité, la prestation qui vous est confiée ? (contenu de la mission, particularités liées à la personne, son entourage, à sa résidence, évaluation et prévention des risques particuliers, moyens de prévention nécessaires, existants, à mettre en place, matériels et produits nécessaires, existants, ...)